



CLUB
ASCE-BILLARD

REGLEMENT

FINANCIER

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| I – COTISATIONS | 3 |
| Article 1.1 – Adhésion au club..... | 3 |
| Article 1.2 – Tarification spéciale de l’adhésion au club. | 3 |
| Article 1.3 – Tarification d’adhésion en cours d’année..... | 3 |
| Article 1.4 – Membres bienfaiteurs..... | 3 |
| Article 1.5 – Membres d’honneur. | 3 |
| Article 1.6 – Joueurs extérieurs licenciés FFB..... | 3 |
| Article 1.7 – Remplacement carte magnétique..... | 3 |
| II – COMPETITIONS | 4 |
| Article 2.1 - Règles générales pour les compétitions..... | 4 |
| Article 2.2 - Règles générales pour les finales de la LBIF. | 4 |
| Article 2.3 - Règles générales pour les finales de Championnat de France..... | 4 |
| Article 2.4 - Règles générales pour les engagements par équipe. | 4 |
| Article 2.5 - Règles générales pour l’accueil au club des équipes adverses. | 4 |
| Article 2.6 – Défraiements des arbitres..... | 4 |
| Article 2.7 – Défraiements des marqueurs et directeur de jeu..... | 4 |
| III – AMENDES | 5 |
| Article 3.1 – Dégradations dans le club..... | 5 |
| Article 3.2 – Forfait non excusé..... | 5 |
| IV – FORMATION..... | 6 |
| Article 4.1 – Cours..... | 6 |
| Article 4.2 – Stages..... | 6 |

I – COTISATIONS

Article 1.1 – Adhésion au club.

- Les inscriptions au club ont lieu chaque année comme suit :
 - « **Carambole** » & « **billards à poches** » :
 - Catégorie sénior de 21 ans au 1 octobre de la saison sportive.
 - Catégorie junior de 18 à -21 ans au 1 octobre de la saison sportive.
 - Catégorie benjamin/minime de 7 à 17 ans au 1 octobre de la saison sportive) ;

Article 1.2 – Tarification spéciale de l'adhésion au club.

- Tarif nouvelle licence :
 - Valable pendant une année lors d'une nouvelle et première prise de licence FFB.
- Tarif responsable de salle :
 - Surveillants du club.
- Tarif couple :
 - Sur justificatif de domicile, quittance EDF, etc.
- Tarif couple avec enfant(s) :
 - Sur justificatif de domicile, quittance EDF, etc.
- Tarif parent / enfant(s) :
 - Sur justificatif de domicile, quittance EDF, etc.

Article 1.3 – Tarification d'adhésion en cours d'année.

- Une tarification spéciale sera appliquée au prorata des mois restants à jouer de l'année sportive.

Article 1.4 – Membres bienfaiteurs.

- Personnes physiques faisant un don supérieur au montant de la cotisation annuelle. Leurs licences sont prises en charge par le club et leur cotisation ramenée à zéro

Article 1.5 – Membres d'honneur.

- Personnes physiques rendant ou ayant rendu des services importants à la section ; Ils n'acquittent pas de cotisation annuelle, mais uniquement le prix de la licence.

Article 1.6 – Joueurs extérieurs licenciés FFB.

- Inscription d'un joueur licencié FFB dans un autre club :
 - Catégorie + 21 ans et tarif unique.

Article 1.7 – Remplacement carte magnétique.

- Tarif de remplacement de la carte magnétique en cas de perte de vol ou de détérioration.

II – COMPETITIONS

Article 2.1 - Règles générales pour les compétitions.

L'ASCE-Billard ne procède à aucun défraiement :

1. pour les compétitions autres que celles jouées sous les couleurs du club.
2. pour les compétitions individuelles.

Les Dispositions Financières s'appliquent dans la limite des fonds disponibles de l'association.

Article 2.2 - Règles générales pour les finales de la LBIF.

L'ASCE-Billard, sous réserve de l'inscription au budget prévisionnel, attribue un défraiement d'un repas pour une participation à une finale LBIF dont le montant est fixé par le comité directeur.

Justificatif :

Ticket de repas.

Article 2.3 - Règles générales pour les finales de Championnat de France.

L'ASCE-Billard, sous réserve de l'inscription au budget prévisionnel, sur présentation des justificatifs, attribue un défraiement pour une participation à une finale de Championnat de France individuelle, sous les couleurs du club, dont le montant et les modalités sont fixées par le comité directeur.

Justificatifs :

Feuille d'engagement.

Feuille de match.

Article 2.4 - Règles générales pour les engagements par équipe.

L'ASCE-Billard attribue un défraiement pour une participation à une phase nationale suivant dispositif FFB.

Justificatifs :

Ticket de repas.

Frais kilométriques.

Article 2.5 - Règles générales pour l'accueil au club des équipes adverses.

Pour l'accueil, en phases régionales, en prenant en compte l'éloignement entre les clubs et l'horaire de la compétition l'ASCE-Billard attribue un défraiement d'un repas par joueur des équipes adverses.

Justificatifs :

Ticket de repas.

Article 2.6 – Défraiements des arbitres.

Pris en charge par le CDBE ou la LBIF.

Article 2.7 – Défraiements des marqueurs et directeur de jeu.

Pour les compétitions se déroulant au club, l'ASCE-Billard attribue un défraiement d'un repas pour le directeur de jeu et pour le(s) marqueur(s) participant toute la journée.

Justificatifs :

Ticket de repas.

III – AMENDES

Article 3.1 – Dégradations dans le club.

- Le membre du club responsable de dégradations dans le club devra s'acquitter d'une amende forfaitaire à hauteur des dégradations. Le bureau statuera le niveau de l'amende à appliquer.
- Pour toutes personnes extérieures au club, le montant forfaitaire sera multiplié par deux.

Article 3.2 – Forfait non excusé.

- Le joueur responsable doit régler l'amende au club qui se charge de payer les instances émettrices (FFB, LBIF, CDBE) de l'amende.

IV – FORMATION

Article 4.1 – Cours.

- Externes - organisés par le club sont gratuits.
- Externes - organisés par le CDBE :
 - Une participation du club forfaitaire par licencié.
- Externes - organisés et subventionnés par la LBIF :
 - Cf. les « Dispositions financière de la LBIF ».
 - Une participation forfaitaire est demandée.
- Internes - organisés par le club sont gratuits.

Article 4.2 – Stages.

- Externes - organisés par la LBIF dans le club.
 - Ces stages sont entièrement à la charge du stagiaire, sauf :
 - Formations dirigeants, CFA, DFI etc. une participation aux frais de repas est prise en charge par le club.
- Internes - organisés par le club sont gratuits.

LE PRESIDENT
LE FLOCH Eric
Le 08/01/2019



LA SECRETAIRE
NOE Anne-Marie
Le 08/01/2019

